



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales
19 juin 2018

Recours Évaluation Professionnelle
Catégories A – B – C



Comme chaque année, les élu.es CGT ont été sollicité-es dès la fin des évaluations. Disponibles, elles et ils ont répondu aux interrogations des collègues, analysé avec eux les comptes rendus d'évaluation (permettant parfois à ce stade d'obtenir quelques modifications sur les appréciations littérales), proposé des rédactions de recours devant l'autorité hiérarchique, assuré le suivi rigoureux des délais de procédure, élaboré les recours en CAPL en accord avec

les collègues puis défendu les dossiers qui leur étaient confiés avec rigueur et détermination avant d'en rendre compte aux intéressé-es dès la fin des CAPL.

La CAPL étant amenée à voter sur les propositions de l'administration, les élu.es CGT ont pour habitude de voter « pour » dès lors qu'elles répondent en totalité à la demande des collègues, « contre » dans le cas contraire.

Après évocation de l'ensemble des dossiers, les séances ont été suspendues par l'administration pour lui permettre de délibérer. Ce n'est qu'à son retour qu'elle a communiqué ses décisions et que les votes sont intervenus.

NB. La possible différence entre le nombre de

recours et les résultats présentés pour les 3 CAPL s'explique par le fait que le recours pouvait porter sur les résultats professionnels obtenus, le profil croix, l'appréciation générale.

– 8 recours au total (3 A, 3 B et 2 C)

– 3 collègues ont confié la défense de leur dossier à la CGT.

Les élu.es ont lu une déclaration liminaire qui portait sur les menaces qui pèsent sur le paritarisme et les CAP (consultable sur notre site).

Agentes & Agents : Écoute et sérénité

Pour les agent-es, c'était la première des CAPL de recours en évaluation sans octroi de bonification.

- 443 agent.es ont été évalué.es,
- 7 ont effectué un recours auprès de l'Autorité Hiérarchique
- 2 ont effectué un recours en CAPL.

C'est la CGT qui a défendu ces deux dossiers qui ont obtenu partiellement satisfaction.

Ce qui a conduit les élu.es CGT à voter

« contre », puisque la totalité des demandes n'étaient pas satisfaites.

Au-delà des résultats, une écoute attentive et une grande sérénité ont marqué cette CAPL qui était présidée par Mme FONT.

Nous rappelons aux agent.es d'être vigilant.es concernant les appréciations et le tableau synoptique, car se profile à l'horizon la volonté d'instaurer une rémunération individuelle et subjective.

Contrôleuses & Contrôleurs : Écouté.es mais peu entendu.es

- 689 collègues évalué.es dans le département (dont les géomètres)
- 7 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant l'autorité hiérarchique (contre 15 en 2017 et 20 en 2016).

La CAPL a examiné 3 recours (comme en 2017 mais contre 15 en 2016). La disparition de majorations depuis l'an dernier explique le peu de recours. Pourtant les appréciations littérales et le profil croix sont extrêmement importants pour postuler aux listes d'aptitude notamment.

La CGT n'était pas mandatée sur ces dossiers.

- 1 dossier en C1 et 2 en CP.
- Les collègues demandaient la modification de l'appréciation générale et l'amélioration de leur profil croix.

Après avis de la CAPL :

- Les 3 collègues ont obtenu une

modification partielle voir légère de l'appréciation générale et 1 seul dossier l'évolution positive partielle de son profil croix.

La CGT a voté contre les 3 propositions de l'administration, les collègues n'ayant pas eu satisfaction sur l'entièreté de leurs demandes.

L'avis de la CGT:

Les collègues pâtissent :

- des nouvelles règles d'évaluation conduisant à minimiser les « excellent » en profil croix.
- d'un manque d'effectif provoquant des difficultés dans les services assortis parfois d'un management critiquable.

Dans tous les cas, la CGT rappelle qu'il ne faut pas attendre et être réactif à toutes modifications négatives de l'évaluation professionnelle.

Inspectrices & Inspecteurs : « Je suis la voix de la DGFIP »

Cette CAPL était la première depuis la suppression des réductions/majorations pour les A.

- 253 évalué.es (contre 257 l'an dernier).
- 5 dossiers (contre 2 l'an dernier) ont fait l'objet d'un recours préalable devant l'autorité hiérarchique

La CAPL a examiné 3 recours (contre 6 l'an dernier). Un dossier était défendu par la CGT.

- 2 recours portaient sur le tableau synoptique et l'appréciation générale
- 1 recours portait sur l'appréciation générale

Après avis de la CAPL :

- 1 dossier a fait l'objet d'un rejet total
- 2 dossiers (dont celui défendu par la CGT ont obtenu partiellement satisfaction (sur l'appréciation générale).

La CGT a voté contre les propositions de l'administration dès lors que les collègues n'ont pas eu totale satisfaction.

Les débats ont été, comme d'habitude, assez denses mais l'attitude de Mme PY qui présidait la CAPL et qui a déclaré que « la parité administrative ne parlait que d'une seule voix » et qu'elle-même était « la voix de la DGFIP » a rendu l'exercice de défense difficile (même quand le dossier est limpide) et entamé la sérénité que l'on est en droit d'attendre d'une telle réunion.

Vos élu.es en CAPL

Catégorie A

Franck MAINGUY (02.51.12.81.87)
François BARILLOT (02.51.12.81.88)

Catégorie B

Cécile HAURAY (02.40.55.67.15)
Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97)
François BAUDOUIN (02.51.12.80.31)
Patrice MARTIN (02.51.12.81.85)

Catégorie C

Patricia MASSON (02.51.12.87.30)
Christophe PAGNIER (02.51.12.86.63)
Matthieu BLIN (02.40.00.28.91)
Christophe LALAITE (02.40.01.50.45)

Contactez la CGT : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

